

De: secretariat CGAS info@cgas.ch
Objet: cgas2_APC = résolution pour la protection des salariés contre le mobbing et contre la répression des lanceurs d'alertes
Date: 15 mai 2019 à 19:57
À: René-Simon MEYER rene-s.meyer@bluewin.ch, Massimo TOGNOLA massimo.tognola@zas.admin.ch
Cc: Luca Cirigliano luca.cirigliano@sbg.ch, liste courriel UNIONS SYNDICALES CANTONALES unions@mailinglists.ch, composantes.observeurs@cgas.ch, yasmine.motarjemi@bluewin.ch, Elisabeth SOUCEK elisabeth.soucek@sbg.ch



APC - GE
Association du personnel de la Confédération
Monsieur Massimo TOGNOLA
c/o Centrale de compensation
case postale 3000
1211 Genève 2

15-05-2019

pour information

Conférence des Unions syndicales cantonales
composantes CGAS

Chers René et Massimo,
En arrivant ce matin à Berne pour le Comité USS, Luca CIRIGLIANO - secrétaire responsable auprès de la Commission fédérale sur le travail, chef de la délégation des travailleurs auprès de l'OIT, membre du Comité consultatif de l'AELE - m'informe que le comité présidentiel fera distribuer votre résolution <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article3695> pendant la séance pour l'aborder au point 16 parce qu'il la considère intéressante et qu'il souhaite la compléter par un amendement y ajoutant la problématique des licenciements de syndicalistes notamment.

Après une brève introduction, le président Pierre-Yves MAILLARD m'invita à m'exprimer sur la résolution qui venait d'être posée sur les tables, j'ai déclaré:

Dans la mesure où tout le monde à la résolution sous les yeux et parce que j'ai observé depuis ce matin que tous comprennent le français puisqu'aucun n'a porté à son oreille l'interprétation simultanée, je vous ferai l'économie de la lecture de la résolution destinée à l'assemblée de délégué-e-s du 24-05-2019 pour soutenir la pertinence politique de cet objet, comme je me suis préparé à le faire.

Si cette résolution ne porte que contre a) le mobbing et b) la répression des lanceurs d'alertes sans mentionner l'autre catégorie d'abus patronaux que sont c) les licenciements des personnes de confiance des syndicats ou des élus des travailleurs, c'est parce que ses auteurs et l'APC veulent principalement mettre l'accent sur la nécessité d'introduire une mesure de protection «sanitaire» dans l'économie marchande.

A raison, il ne s'agit pas avec cette résolution d'entreprendre pour réduire les entraves de classe qu'exercent les exploitateurs contre celles et ceux qui tentent d'organiser la résistance à leur oppression ou de faire valoir les droits fondamentaux, notamment ceux consacrés par la Déclaration de Philadelphie en 1948.

J'ai annoncé à la direction USS mon intention de vous la présenter parce que je pense que le Comité USS doit présentement reconsidérer la stratégie sur les types d'abus catégorisé a) + b) + c).

Avec la dépolitisation de l'Etat par la «grande entreprise» et les corporations - comme Google, Facebook ou Amazon, avec une décentralisation des pouvoirs du premier vers les secondes, alors que le rôle des gouvernements se réduit à ce que les hommes (et les femmes) d'affaires sont favorables, je préconise que nous dissociions nos actions en la matière pour privilégier impérativement l'effort sur a) et b), dont le succès d'étape nous permettra ensuite de contourner les blocages idéologiques à l'encontre de c), vus et constatés chez les employeurs et leurs affidés politiques depuis au moins 2003.

Après l'intervention de Luca expliquant ses intentions de reformuler la résolution en y ajoutant la question des licenciements abusifs, le président me demanda si cette hypothèse me satisfaisait, j'ai répondu:

Cette résolution n'émane ni de la CGAS ni de moi-même, je n'ai pas compétence pour la modifier. Nous sommes tous favorables à réitérer nos exigences concernant l'exercice des droits syndicaux, et certainement à une seconde résolution contre les licenciements de syndicalistes; mais je ne pense pas opportun de chapeauter* la résolution de l'APC avec cela comme le préconise Luca : dès lors faites en une autre distincte par son contenu.

*En effet, j'évalue d'une part que les revendications a) + b) touchent une population plus large que celle de c) et, d'autre part, je crois les premières mieux admises dans la société civile qui est la nôtre; aussi la réalisation rapide de a) + b) réduira déjà considérablement les risques de c). Par ailleurs, il a déjà été démontré qu'une action syndicale résolue peut elle-même combattre efficacement les tentatives d'éviction de représentant-e-s des travailleurs <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article1220> + <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article1915> + <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2441>

Cela étant, je crois que l'APC serait bien inspirée de distribuer sa résolution tôt le matin sur les tables de la prochaine assemblée de délégué-e-s USS si elle souhaite en conserver l'entier, de façon à pouvoir au besoin l'opposer à celle qui sera préparée par le «centre» et **faire trancher la stratégie à suivre par les représentant-e-s du mouvement syndical au sein de la plus importante organisation faitière du pays.**

Je n'envisage pas de m'exprimer encore une fois sur le sujet à l'AD, à moins que

1. l'une ou l'autre des Unions syndicales cantonales me le demande expressément;
2. le Comité CGAS du 23-05 décide de me donner mandat pour ce faire.

PS1 je copie de ce message pour Elisabeth SOUCEK afin de lui faciliter l'élaboration du procès-verbal de ce jour.
PS2 je copie également à Yasmine, votre coauteure qui fut évincée de son poste à responsabilité par Nestlé = c'est l'APC comme dépositaire de la résolution qui pourrait l'inviter comme observatrice à l'AD (nos assemblées sont ouvertes aux journalistes et je ne vois personne de qualifié pour lui interdire d'entendre nos débats sur l'objet en titre).

PS3 je n'ai pas souvenir qu'un-e autre membre du comité participant ce jour ait pris part aux échanges sur la matière décrite et rapportés plus haut.

Cordiales salutations, Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS
+ 3e représentant des Unions syndicales cantonales auprès du Comité USS
Communauté genevoise d'action syndicale - Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève
022 731 84 30 téléphone - info@cgas.ch

Début du message réexpédié :

De: Luca Cirigliano <Luca.Cirigliano@sgb.ch>

Objet: TR : Message de Claude Reymond concernant le Comité de l'USS du 15 mai

Date: 15 mai 2019 08:02:16 UTC+2

À: "info@cgas.ch" <info@cgas.ch>, "ddefilippo@sit-syndicat.ch" <ddefilippo@sit-syndicat.ch>

Cher Claude

Merci beaucoup pour les inputs que j'apprécie beaucoup.

On va très volontiers reprendre le contenu de votre propos dans une résolution. On va faire aussi une connexion avec la conférence internationale du travail de l'OIT.

Amitiés et à plus tard, Luca

Von: cgas <info@cgas.ch>

Gesendet: Donnerstag, 9. Mai 2019 10:45

An: Elisabeth Soucek <Elisabeth.Soucek@sgb.ch>

Cc: René-Simon Meyer <rene-simon.meyer@zas.admin.ch>; Davide DE FILIPPO <ddefilippo@sit-syndicat.ch>

Betreff: Re: [COMITE] Comité de l'USS du 15 mai: invitation

Bonjour Elisabeth, ...

Puis-je te demander d'avertir la «direction» que j'interviendrai au point 16 Assemblée de délégué-es pour demander au comité de bien vouloir recommander à l'assemblée l'acceptation de la résolution ci-jointe et visible ici <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article3695> ?

Cordiales salutations, Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS
+ 3e représentant des Unions syndicales cantonales auprès du Comité USS
Communauté genevoise d'action syndicale - Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève
022 731 84 30 téléphone - info@cgas.ch